

APPEL D'OFFRE

CATALOGUE + SITE INTERNET

5^E ÉDITION DE LA BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN DE BOURGES DU 18 AU 28 NOVEMBRE 2010

Appel d'offre sur titre lancé par l'École Nationale Supérieure d'Art (ENSA) de Bourges concernant la Biennale et le Panorama de la jeune création 2010 pour :

- la réalisation du catalogue de la Biennale et du Panorama et
- la réalisation du site internet : lepanorama-bourges.fr.

Le soumissionnaire doit **impérativement répondre aux deux parties** de l'appel d'offre.

La **date limite** pour la réception des candidatures est fixée au : **15 mars 2010**

Réalisation du catalogue de la Biennale et du Panorama 2010

Article — 1 L'ENSA délègue la réalisation du catalogue de la Biennale et du Panorama.

Article — 2 Le dossier de candidature doit comporter :

Une maquette de 6 pages (support papier exigé + envoi fichier PDF)

- Page de couverture
 - Double page des lieux officiels
 - Double page de présentation des artistes du Panorama
 - Une page d'annuaire
 - (cf. : Article 6)
-
- Fournir vos références : adresse du site professionnel et portfolio des publications déjà réalisées (sous format pdf ou en présentation sur un site internet).
 - Un devis détaillé de la prestation graphique accompagné d'un projet répondant point par point au cahier des charges (ne devant pas excéder 3000€ TTC)
 - Des devis d'impression du catalogue ne devant pas excéder 6000€ TTC pour 1500 exemplaires.
 - Il doit parvenir au plus tard le **15 mars 2010** à

M. Stéphane Doré, Directeur, École Nationale Supérieure d'Art
7 rue Edouard Branly, 18006 Bourges Cedex.

Pour les fichiers PDF de la maquette : stephane.dore@ensa-bourges.fr

Article — 3 La réalisation de ce catalogue doit répondre à la fois aux exigences de la ville de Bourges (organisatrice de la Biennale) et de l'ENSA, à qui la Ville a délégué par convention la coordination de la Biennale et du Panorama.

Réfléchi en concertation avec le coordinateur de la biennale et du panorama, ce catalogue doit répondre à une double fonction : celle de documenter les œuvres des artistes et celle d'informer les lecteurs : c'est à la fois un guide des expositions, un outil capable d'éclairer la démarche des artistes et les enjeux des œuvres pour tous les visiteurs (professionnels, enseignants, tout public) et c'est un catalogue au service des artistes. A ce titre, il devra être très clair, léger et maniable.

Article — 4

Le format du catalogue est libre. Le catalogue doit prendre en compte la spécificité de la manifestation composée de deux ensembles : la Biennale et le Panorama de la jeune création.

Article — 5 Un appel d'offre a été lancé auprès des étudiants de l'ENSA pour la création du visuel de la manifestation. Le graphiste doit tenir compte de la cohérence des événements définie par le coordinateur. Il doit intégrer et respecter le visuel sélectionné de la biennale (disponible dès **février 2010** sur www.ensa-bourges.fr), ce dernier devant apparaître en couverture du catalogue et sur le site.

Article — 6 Le catalogue doit comprendre :

- La première de couverture intégrant le visuel de la 5^e Biennale d'art contemporain de Bourges
- Les textes de présentation et d'introduction de M. le Maire et / ou M. l'Adjoint à la Culture.

Pour la partie Biennale dans la Ville :

- une double page par exposition proposée par les 10 lieux institutionnels (texte et visuel(s)) ;
- un annuaire des lieux institutionnels (coordonnées)
- un annuaire des artistes présentés sur les lieux institutionnels
- un annuaire des lieux satellites (coordonnées, titre d'exposition et artistes)

Pour la partie du Panorama de la jeune création :

- une présentation du Panorama par le directeur de l'ENSA et/ou du coordinateur/commissaire désigné pour l'édition 2010 ;
- une double page pour chacun des 40 artistes du Panorama (texte et visuel(s)) ;
- un annuaire des artistes du Panorama.

Article — 7

Par « réalisation du catalogue » il faut entendre :

- la mise en page de la totalité des textes et visuels qui lui est remise par l'équipe de l'ENSA, travaillant avec le coordinateur de la Biennale ;
- la mise en place et vérification de la présence des partenaires (logos) et des mentions obligatoires des organisateurs et partenaires ;
- la réalisation de la maquette ;
- la vérification de la cohérence du catalogue, des règles typographiques ;
- le suivi de l'impression à partir du **24 mai 2010**.

Article — 8 La maquette finale doit être soumise à la ville de Bourges et à l'ENSA pour validation, au plus tard le **3 mai 2010**. Le catalogue imprimé doit être mis à disposition des enseignants de l'Éducation Nationale **mi juin 2010**.

Article — 9 Le contractant doit pour l'impression du catalogue obtenir plusieurs devis. Il sollicite notamment les imprimeurs locaux. Le choix de l'imprimeur fait par le contractant tient compte du coût d'impression, des délais, des savoir-faire et des exigences qui s'attachent à un projet lié aux arts plastiques contemporains.

Article — 10 Le paiement de la prestation se fait sur facture (le budget prévu par l'ENSA pour cette mission n'excédant pas 3000 € net). Si le contractant est une personne individuelle, elle a à charge de faire les démarches lui permettant d'obtenir le statut de travailleur indépendant et fournir un numéro de Siret.

Article — 11

Réponses aux appels : L'ENSA adressera les réponses aux appels d'offres le **29 mars 2010** au plus tard.

Réalisation du site internet le Panorama 2010

Article – 1 Dans le cadre du Panorama de la jeune création, l'ENSA délègue le développement et la mise à jour du site internet dédié au Panorama. La durée de l'engagement du contractant prend effet à la date de désignation du candidat et prend fin au **31 décembre 2010**, afin de permettre la mise à jour du site après la manifestation.

Article – 2 Le site du Panorama existe déjà à l'adresse : <http://www.lepanorama-bourges.fr> ayant déjà servi de support à l'appel à candidatures du Panorama. Le nom de domaine a été acheté pour une durée de 3 années.

Article – 3 La ligne graphique doit être conforme à celle développée pour le catalogue de la Biennale. Le visuel sélectionné à l'occasion de chaque Biennale devra y figurer. Le contractant aura à travailler en collaboration avec le lauréat étudiant à l'ENSA, retenu pour la création du visuel et la personne réalisant le catalogue.

Article – 4 Le site consacré au Panorama pour chaque Biennale devra comporter un archivage des éditions précédentes.

Article – 5 Le site devra comprendre : - un texte de présentation/d'introduction ; - la liste des membres du jury de l'édition en cours ; - la liste des artistes sélectionnés ; - une présentation pour chaque artiste comprenant : un texte sur la démarche artistique, une dizaine de visuels représentatifs du travail plastique, des vues du Panorama et les coordonnées de l'artiste, notamment un lien vers un site internet ; - une page de liens : devront y figurer les partenaires et organisateurs (Ville de Bourges, ENSA), le lieu exposant le lauréat du Panorama 2008 dans le cadre de sa programmation (Musée Estève) et les lieux dont sont responsables les membres du jury.

Article — 6 Concernant le contenu du site internet, la partie contractante aura à travailler avec le coordinateur de la biennale.

Article — 7 Le dossier de candidature devra comporter :

- un devis détaillé pour la réalisation du projet
- les références du candidats : adresse du site professionnel et de sites déjà réalisés.
- Il doit parvenir au plus tard le **15 mars 2010** à

M. Stéphane Doré, Directeur, École Nationale Supérieure d'Art
7 rue Edouard Branly, 18006 Bourges Cedex.

Pour les fichiers PDF de la maquette : stephane.dore@ensa-bourges.fr

Article — 8 Le budget prévu par l'ENSA pour cette mission ne devra pas excéder 2500 € TTC. Le paiement de la prestation se fera sur facture. Si le contractant est une personne individuelle, elle aura à charge de faire les démarches lui permettant d'obtenir le statut de travailleur indépendant et fournir un numéro de Siret.

Article — 9 L'ENSA Bourges adressera les réponses à l'appel d'offres à partir du **29 mars 2010**.

Article — 10 Le site devra être mis en ligne au plus tard le **15 juin 2010**.